

Source :

http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201010/30/01-4337681-chantiers-davie-pas-de-vente-avant-juin-2011.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_actu alites_606_section_POS1

Publié le 30 octobre 2010 à 05h00 | Mis à jour le 30 octobre 2010 à 05h00

Chantiers Davie: pas de vente avant juin 2011



Pierre Couture
Le Soleil

(Québec) Tout indique que la vente du chantier maritime Davie de Lévis ne devrait pas avoir lieu avant juin 2011, dans le meilleur des cas.

Placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, le chantier maritime a d'ailleurs vu hier son délai pour proposer un plan de relance prolongé jusqu'au 21 janvier, par le juge Étienne Parent de la Cour supérieure.

Le contrôleur Pierre Laporte, de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, qui pilote la vente du chantier maritime, dit avoir reçu deux offres de la part d'acheteurs potentiels ces dernières semaines.

Or, ces deux offres sont conditionnelles à ce que le chantier maritime de Lévis décroche des contrats du programme fédéral pour la construction de navires (armée et Garde côtière). Ottawa fera connaître l'identité des deux chantiers «gagnants» en juin prochain.

«On ne s'attend pas à faire une recommandation aux tribunaux avant juin 2011», a fait savoir hier le contrôleur Pierre Laporte lors d'une audience en Cour supérieure au palais de justice de Québec.

Selon ce dernier, le chantier maritime est devenu plus séduisant depuis sa préqualification au programme fédéral. Seulement cinq chantiers maritimes se sont préqualifiés au pays dans cette course visant l'obtention de contrats de 35 milliards \$ étalés sur 25 ans.

Mais voilà, les repreneurs potentiels ne semblent pas pressés d'acquérir le chantier maritime sans la garantie ferme de contrats fédéraux.

Car le futur acquéreur du chantier maritime devra également mettre beaucoup d'argent pour faire repartir la machine.

Plusieurs sources soutiennent que les montants d'argent nécessaires pour relancer la construction des trois navires déjà en chantier seront considérables. On parle d'une somme variant entre 60 et 70 millions \$.

Une somme que n'ont pas les actuels actionnaires de Chantiers Davie, soient les norvégiennes Teco Management, Cecon et Ocean Hotel.

Bientôt à court de liquidités

Le contrôleur de Chantiers Davie a également confirmé que le report de la vente allait aussi avoir une incidence sur les finances de l'entreprise, déjà placée sous la Loi des arrangements avec les créanciers.

Pour l'heure, Chantiers Davie dit compter 11,8 millions \$ dans ses coffres pour assurer sa survie jusqu'au 21 janvier. À cette date, le chantier maritime ne comptera plus que 5,6 millions \$ en banque.

À ce rythme, le chantier maritime devrait manquer de liquidités quelque part au mois de mars 2011. Ce qu'a reconnu hier le contrôleur au dossier. «On étudie la possibilité d'aller chercher du financement intérimaire, puisqu'il y a des actifs qui ont de la valeur sur le chantier», a précisé M. Laporte au juge Parent.

Cette décision de jouer le tout pour le tout n'a d'ailleurs pas semblé ébranler les principaux créanciers du chantier maritime, qui n'ont opposé aucune objection au plan du contrôleur déposé hier.

Rappelons que le principal créancier du chantier maritime est Investissement Québec. La société d'État du gouvernement du Québec réclame plus de 34 millions \$ à Chantiers Davie.

À cela, il faut ajouter la participation du gouvernement fédéral par l'entremise d'EDC.

Cette société d'État fédérale, par une série de garanties de prêts sur les coques des navires en construction, a injecté jusqu'à maintenant près de 200 millions \$ dans l'aventure.